
C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 019 - 2016)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 18 mai 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 18 mai 2016,
en séance ordinaire, de 9 H 30 mn à 13 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I . DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier concerne les résultats de l'Appel d'offres ouvert N°2015-005/PM/SG/MOAD/PRM du 27 juillet 2015 relatif aux travaux de construction du nouvel aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise **CGE** pour les travaux du lot M1 base militaire : voirie et assainissement, eau potable, eaux usées et éclairage, d'un montant de **six milliards deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-huit mille trois cent trente-deux (6 247 528 332) francs CFA TTC** avec un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois.

Le financement est assuré par le budget MOAD, gestion 2016.

Le deuxième est relatif à la passation des marchés par la procédure d'entente directe dans le cadre de l'organisation des examens de la session 2016.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **DELTA PRINT** pour l'acquisition de feuilles de composition, d'un montant de **cent cinquante-neuf millions trois cent mille (159 300 000) francs CFA TTC** ;
- **IMPRIMERIE COMMERCIALE DU BURKINA (ICB)** pour l'acquisition de divers imprimés (procès verbaux du BEPC, du BEP, du CAP et des carnets d'attestation de succès) d'un montant de **dix millions six cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingts (10 668 380) francs CFA TTC**.

Le montant total des attributions s'élève à **cent soixante-neuf millions neuf cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt (169 968 380) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le troisième est relatif à l'audit de la Transition.

Les audits et investigations ont concerné 48 structures administratives et démembrements de l'Etat, 03 collectivités territoriales, 05 régies d'avances, 11 comptes de dépôts, 1238 commandes dont 266 ont fait l'objet d'audit approfondi.

Sur l'ensemble des marchés conclus, 55% ont été passés par entente directe, un taux supérieur à la norme fixée par l'UEMOA qui est de 15%. 40% des marchés passés comportent des irrégularités liées au non respect des principes de mise en concurrence, à l'absence de l'autorisation du ministre de l'Economie et des finances et à l'absence de visas du contrôleur financier.

Les 11 comptes de dépôts et les 05 régies d'avances ont révélé que 2,84% des dépenses comportent des irrégularités et les dépenses inéligibles représentent 0,29%.

Des irrégularités ont été également constatées dans la gestion du carburant et des lubrifiants.

Le Conseil, après avoir pris connaissance dudit rapport, attend les suites judiciaires qui sont du ressort de l'Autorité supérieure du contrôle d'Etat-lutte contre la corruption (ASCE-LC). Il a pris acte des recommandations formulées dans ce rapport et a instruit les ministres au suivi de leur mise en œuvre effective.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

Ce décret vise à combler les insuffisances du décret N°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso.

Son adoption permet de codifier et de classier les travaux dangereux interdits aux enfants en vue de lutter efficacement contre les pires formes de travail des enfants et de se conformer aux normes internationales.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une autorisation d'engager un processus de sélection de promoteurs privés en vue de la réalisation de cinq (05) centrales solaires photovoltaïques au Burkina Faso.

Ces centrales solaires photovoltaïques seront localisées sur l'axe Bobo-Dioulasso - Orodara (10 Mégawatts), à Dédougou (15 Mégawatts), à Dori (15 Mégawatts), à Fada N'gourma (10 Mégawatts) et à Ouagadougou (30 Mégawatts).

Cette sélection vise à augmenter l'offre de service électrique par injection de l'énergie solaire dans le réseau de la SONABEL et à réduire la facture énergétique de notre pays.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les mesures idoines pour la réalisation de cette sélection.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat a fait au Conseil une communication relative à des actes d'incivisme graves enregistrés dans notre pays. Il s'agit entre autres :

- du non respect des feux tricolores par un motocycliste qui, dans son refus d'obtempérer, a volontairement fauché le policier stagiaire Rasmanè **DOUSSOUNGOU** pendant qu'il réglementait la circulation, entraînant ainsi son décès ;
- des agressions perpétrées par des élèves sur des enseignants à Gounghin dans la commune de Koupèla et à Ouahigouya ;
- des agressions physiques sur un élu du peuple ;
- de la séquestration des enseignants et de l'incendie de leurs engins à Gounghin dans la commune de Koupèla ;
- de l'incendie de domiciles et d'engins de gendarmes à Dédougou ;
- des saccages de sièges de Commissions électorales communales indépendantes (CECI) à Zogoré dans le Yatenga, à Béguédo dans le Boulgou et à Bouroum-Bouroum dans le Poni.

Le Gouvernement condamne fermement ces actes d'incivisme qui compromettent sérieusement les efforts de développement.

Il interpelle l'ensemble des citoyens à un engagement collectif pour que cessent définitivement ces pratiques qui ne font pas honneur à notre nation ni à l'Etat de droit que nous devons bâtir ensemble.

Les enquêtes en cours permettront de situer les responsabilités et de sanctionner les coupables à la hauteur de leur forfait.

Le Gouvernement réaffirme toute sa détermination à user de tous les pouvoirs régaliens pour venir à bout de ce phénomène.

II.2. La ministre déléguée chargée de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil une communication relative à la participation du Burkina Faso à la 36^{ème} Session ordinaire du Conseil de médiation et de sécurité et à la 76^{ème} Session ordinaire du Conseil des ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenues respectivement les 12 et 13 mai 2016 à Dakar, en République du Sénégal.

A ces deux sessions, l'organisation réussie des élections couplées du 29 novembre 2015 au Burkina Faso a été saluée.

En outre, les attaques terroristes du 15 janvier 2016 ayant fait plus d'une trentaine de morts ont été condamnés.

Le Conseil a recommandé à la Commission de la CEDEAO, de travailler en collaboration avec l'Union africaine et l'ONU, dans le cadre du Groupe International de Soutien à la consolidation de la démocratie et à la relance économique du Burkina Faso (GIS-BF). A ce titre, il a été recommandé à la Commission de soutenir l'organisation d'une conférence des donateurs en vue de mobiliser les ressources nécessaires au développement économique et social du Burkina Faso.

S'agissant du mandat de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIG) à laquelle prend part un contingent burkinabè, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé du retrait de ladite mission à la date du 30 juin 2016.

II.3. Le ministre de la Jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle a fait au Conseil une communication relative à la mise en œuvre du Programme « Emplois-Jeunes pour l'éducation nationale » (PEJEN).

Ce Programme vise à offrir des opportunités d'emplois aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et à combler le déficit en enseignants dans le post-primaire.

A la date du 14 mai 2016, le taux global des inscriptions au Programme s'établit à **123,04%**. Les bénéficiaires du Programme recevront une formation à l'Ecole normale supérieure (ENS) de l'Université de Koudougou et à l'Institut des sciences (IDS) avant leur déploiement sur le terrain.

Au regard de l'engouement suscité par ce programme chez les jeunes, le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de prendre les dispositions idoines pour définir le chronogramme de mise en œuvre de la formation après la sélection des 4 200 candidatures sur l'ensemble des dossiers réceptionnés au titre du Programme « Emplois-Jeunes pour l'éducation nationale » (PEJEN) pour l'année 2016.

II.4. Le ministre des sports et des loisirs a fait au conseil une communication relative à la victoire de notre compatriote, Mathias SORGHO au 13^{ème} Tour cycliste international du Bénin à COTONOU, le 15 mai 2016.

Après son succès au Tour cycliste du Togo 2016, notre compatriote s'est à nouveau imposé au classement général du Tour cycliste international du Bénin sur une distance totale de 501 kilomètres avec un chrono de 12 heures 49 minutes 58 secondes.

Le Conseil adresse ses vives félicitations au vainqueur, à toute l'équipe des étalons cyclistes et les encourage à persévérer dans cet élan.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A.AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Ousmane **BA, Mle 104 403 S**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général des affaires juridiques et consulaires ;
- Monsieur Kounbèyaolé Francis **HIEN, Mle 59 733 Z**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Lassina **TRAORE, Mle 57 437 G**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à Libreville (République du Gabon) ;
- Madame Houralo Nina Leaticia **COULIBALY/SOU, Mle 59 657 U**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Trésorier auprès de l'Ambassade du Burkina Faso à New-Delhi (Inde).

B.AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Madame Yougbare Wennègouda Mariette **MININGOU, Mle 117 291 N**, Maître assistant, est nommée Directrice des institutions privées d'enseignement supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP) ;
- Monsieur Salifou Koucka **OUIMINGA, Mle 119 759 C**, Enseignant-chercheur, catégorie P2, classe initiale, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de l'assurance qualité de l'enseignement

supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP) ;

- Monsieur Missa **BARRO, Mle 74 454 M**, Maître assistant, 1^{ère} catégorie, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'accréditation, de la reconnaissance et de l'équivalence de titres et diplômes du supérieur à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESUP).

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

- Monsieur Antoine **SOMDA, Mle 25 551 W**, Médecin spécialiste en santé publique, catégorie P, 3^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Aminata Pagnimdebsom **NACOULMA, Mle 257 378 N**, Pharmacien spécialiste en pharmacognosie, catégorie P6, 1^{er} échelon, est nommée Directrice générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires (DGPML).

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

- Monsieur Gaoussou **SANOU, Mle 96 804 Z**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur national du Projet riz pluvial (PRP) ;
- Monsieur Bienvenu **ZONOU, Mle 25 730 J**, Enseignant chercheur, catégorie A1, 8^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général du Centre agricole polyvalent de Matourkou ;
- Monsieur Oumarou **SAWADOGO, Mle 33 774 K**, Ingénieur agronome, catégorie A1, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur

régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de la Boucle du Mouhoun ;

- Monsieur Jean Marcel **OULE, Mle 83 806 Y**, Ingénieur du développement rural, catégorie A1, 3^{ème} grade, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques des Cascades ;
- Madame Pascaline Téné **KIMA/ABGA, Mle 58 530 F**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre ;
- Monsieur Pascal **SOUBEIGA, Mle 25 134 Y**, Conseiller d'agriculture, catégorie A2, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Est ;
- Madame Asséto **NABALOU/ILBOUDO, 26 851 W**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Nord.
- Madame Elise Marie **YAMEOGO/KONVOLBO, Mle 19 329 U**, Ingénieur en agrométéorologie, catégorie A1, 11^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Ouest ;
- Madame Françoise **NAON/ZOUNGRANA, Mle 33 770 U**, Ingénieur agronome, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Centre-Sud ;

- Monsieur Patarbtalé Joseph **NIKIEMA, Mle 36 431 D**, Ingénieur du génie rural, catégorie A1, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de l'Est ;
- Monsieur Sitégné **HIEN, Mle 19 345 S**, Ingénieur agronome, catégorie A1, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques des Hauts-Bassins ;
- Monsieur Adama **BORO, Mle 57 450 V**, Ingénieur agronome, catégorie A1, 7^{ème} échelon est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Nord ;
- Madame Raki **KIEMA /KOUELA, Mle 31 901 V**, Ingénieur en protection des végétaux, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommée Directrice régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Plateau-Central ;
- Monsieur Inoussa **WAONGO, Mle 22 168 R**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Sahel ;
- Monsieur Sanna Pierre **KABORE, Mle 33 782 U**, Ingénieur de conception en vulgarisation agricole, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'agriculture et des aménagements hydrauliques du Sud-Ouest.

E. AU TITRE DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES

- Monsieur Firmin **BAGORO, Mle 119 811 B**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Coordonnateur du Projet de construction de l'autoroute Yamoussokro-Ouagadougou ;
- Monsieur Idrissa Alfred **ZAMPOU, Mle 16 800 V**, Ingénieur en génie civil, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires et maritimes ;
- Monsieur Oumarou **BASSAVE, Mle 74 255 J**, Economiste, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur général des pistes rurales ;
- Monsieur Alassane **TRAORE, Mle 45 098 P**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) ;
- Monsieur Gomsida **OUEDRAOGO, Mle 75 404 M**, Ingénieur en génie civil, catégorie A1, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'école de formation et de perfectionnement des travaux publics ;
- Monsieur Dieudonné **KONSEIBO, Mle 24 020 N**, Ingénieur des travaux publics, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur régional des infrastructures du Plateau-Central ;
- Monsieur Souleymane **ZONGO, Mle 248 619 K**, Ingénieur en génie civil, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la formation initiale de l'école de formation des travaux publics.

F. AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

- Madame Aminata **GUINGANI/ZOURE, Mle 69 068 F**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommée Chargée de missions ;
- Madame Marie Christiane **BALIMA/SUMBUGMA, Mle 25 119 J**, Conseiller des affaires économiques, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Monsieur Drissa **SERE, Mle 104 106 Z**, Journaliste, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- Monsieur Patoin N'wende Damien Honoré **ZOUNGRANA, Mle 256 070 K**, Ingénieur des travaux informatiques, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des services informatiques ;
- Monsieur Adama **KABORE, Mle 91 872 D**, Administrateur civil, est nommé Directeur du développement institutionnel et de l'innovation.

G. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Balira Ousmane **KONFE, Mle 78 199 N**, Enseignant-chercheur, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Hennake Aristide Bertrand **SOU, Mle 17 39**, Ingénieur de conception informatique, 3^{ème} catégorie, 12^{ème} échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Madame Elisabeth **PARE/SANOU, Mle 42 215**, Informaticienne, 2^{ème} catégorie, 4^{ème} échelon, est nommée Directrice du développement de l'expertise nationale dans le domaine des télécommunications ;
- Madame Wendingoudi Maïmouna **SAWADOGO, Mle 90 101**, Ingénieur de conception en informatique, 1^{ère} classe ,4^{ème} échelon, est nommée Directrice de l'industrie numérique.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Arouna **SANDWIDI, Mle 117 214 K**, Juriste, 1^{ère} catégorie, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de Cabinet ;
- Monsieur Aboubacar Sidiki **BORO, Mle 78 900 L**, Sociologue, 1^{ère} catégorie, 7^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Madame Rosalie Sylla **YAO/ TRAORE, Mle 27 829 D**, Conseiller en économie sociale et familiale, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Chargée de missions ;
- Monsieur Youssoufou **OUEDRAOGO, Mle 83 921 K**, Economiste, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Madame Alice Marie Alfredine **BOUGMA/KABORE, Mle 26 959 H**, Administrateur des affaires sociales, 3^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommée Conseiller technique du Secrétaire d'Etat chargé des affaires sociales, des personnes vivant avec un handicap et de la lutte contre l'exclusion ;
- Monsieur Joanis **KABORE, Mle 027 828 C**, Sociologue, 2^{ème} grade, 7^{ème} échelon, est nommé Conseiller technique ;
- Monsieur Lamoussa **KOUDOUGOU, Mle 208 055 E**, Administrateur des services financiers ,1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est

nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;

- Madame Alida Gisèle **YONLI/ZEBA, Mle 79 240 T**, Informaticienne, 2^{ème} catégorie, 7^{ème} échelon, est nommée Directrice des services informatiques.

- III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets.

Le premier porte nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO :

Au titre du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation

- Madame Chantal Yvette **ZOUNGRANA/KABORE, Mle 17 972 X**, Professeur titulaire des Universités, pour un premier mandat de trois (03) ans ;

Au titre des Professeurs

- Monsieur Stanislas **OUARIO, Mle 59 243 S**, Professeur titulaire des Universités pour un second mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Mamadou **SAWADOGO**, Professeur titulaire des Universités pour un second mandat de trois (03) ans ;

Au titre des personnels administratifs, techniques ouvriers et de soutien

- Monsieur Martin **TIENTIGA, Mle 42 143** pour un premier mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Kokoro Francis **YARGA, Mle 41 760** pour un premier mandat de trois (03) ans ;

Au titre des Syndicats des enseignants

- Monsieur Boukary **PILABRE**, Mle 001 8 625 Z pour un second mandat de trois (03) ans ;
- Monsieur Jean Claude **NABA**, Mle 074 170 T pour un second mandat de trois (03) ans ;

Au titre de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso

- Monsieur Daouda **ZONGO** pour un second mandat de trois (03) ans.

Le second décret nomme Madame Chantal Yvette **ZOUNGRANA/KABORE**, Mle 17 972 X, Professeur titulaire des Universités, Président du Conseil d'administration de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

B. MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Mamadi Moctare **NACANABO**, élève en première année du cycle des techniciens supérieurs d'élevage, Administrateur au titre des élèves au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'élevage et de la santé animale (ENESA).

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement

Rémis Fulgance DANDJINOU